



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230417-2023_56-DE
Reçu le 17/04/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Le vendredi 14 avril 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 7 avril 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO –Laetitia DUCHET

Pouvoirs : Pierre Dominique DALMASSO à Myriam PASTORELLI - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Laetitia DUCHET -

Absents excusés : Florent REYNAUD – Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	12	5	2

M. Olivier GIACOMETTI a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_56

Objet : 31 – 7.5.1 – MISE AUX NORMES DE LA MJC – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'à la suite du passage de la commission de sécurité, il s'avère que des travaux indispensables pour la sécurité du bâtiment de la Maison des Jeunes et de la culture doivent être réalisés.

Le montant de ces travaux a été évalué à 65 000 € HT.

Monsieur le Maire préciser que ces travaux peuvent bénéficier de subvention selon le plan de financement prévisionnel suivant :

AR Prefecture

006-210601639-20230417-2023_56-DE
Reçu le 17/04/2023

Etat (DSIL ou DETR) : 50 %	32 500 €
Département 30 % :	19 500 €
Autofinancement 20 % :	13 000 €

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (2 abstentions : Elise FERRARI, Laetitia DUCHET) :

- D'approuver les travaux de mise aux normes de la Maison des Jeunes et de la Culture
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions de l'Etat et du Département
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :